

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-IRÈNE**

Sainte-Irène, le 2 février 2016

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal, tenue le lundi 1^{er} jour de février 2016 à 19 h 30 au centre municipal et communautaire sous la présidence du maire monsieur Alain Gauthier et à laquelle sont présents :

Sébastien Lévesque	Martin Madore	Huguette Deschenes
Nelson Thériault	Jérémie Gagnon	Nancy Proulx

Les membres présents forment le quorum et déclarent avoir reçu l'avis de convocation.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 30 par le maire, Alain Gauthier. Caroline Lapointe, directrice générale, fait fonction de secrétaire d'assemblée.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
Résolution (11-02-2016)

Il est proposé par Nancy Proulx, appuyé par Martin Madore et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 4 janvier 2016
4. Présentation des comptes
5. Lecture de la correspondance
6. Rapport du maire, des comités et de l'inspecteur
7. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires
8. Période de questions
9. Fonds Chantiers Canada-Québec (FPC)
10. Niveleuse
11. Offre d'emploi
12. Coopérative des consommateurs de Ste-Irène
13. Adoption règlement 281-2016
14. Adoption règlement 282-2016
15. Adoption règlement 283-2016
16. Divers
 - 16.1 Renouvellement du bail
 - 16.2 Manuel d'exploitation
 - 16.3 Chemin St-Rémi
 - 16.4 Tâches conseillers
17. Prochaine séance
18. Période de questions
19. Levée de la séance

adoptée

3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 4 janvier 2016
Résolution (12-02-2016)

Il est proposé par Martin Madore, appuyé par Nancy Proulx et unanimement résolu d'**adopter le procès-verbal de la séance régulière du 4 janvier 2016.**

adoptée

4. Présentation des comptes
Résolution (13-02-2016)

Il est proposé par Martin Madore, appuyé par Huguette Deschenes et unanimement résolu d'adopter la **liste des comptes au montant de 74 641.56 \$** et d'autoriser le maire et la directrice-générale à signer les chèques.

adoptée

5. Lecture de la correspondance

6. Rapport du maire, des comités et de l'inspecteur

7. Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires

La directrice générale certifie que tous les conseillers et le maire ont déposés leurs déclarations d'intérêts pécuniaires à la séance régulière du conseil municipal ayant eu lieu le 1er février 2016.

8. Période de questions

9. Fonds Chantiers Canada-Québec (FPC)

10. Niveleuse
Résolution (14-02-2016)

Il est proposé par Jérémie Gagnon, appuyé par Martin Madore et unanimement résolu de procéder à l'achat d'une niveleuse John Deere 2008 au montant de 95 000 \$ plus les taxes applicables, les frais de transports et frais d'inspection étant aussi autorisés, conditionnellement à ce que le rapport d'inspection soit positif et d'autoriser le maire et la directrice générale à signer les documents requis. Le montant de 95 000 \$ sera diminué du surplus accumulé.

adoptée

11. Offre d'emploi
Résolution (15-02-2016)

Il est proposé par Sébastien Lévesque, appuyé par Jérémie Gagnon et résolu d'afficher une offre d'emploi pour un poste à temps plein de responsable des travaux publics en commençant par un affichage à l'interne tel que spécifié dans la convention.

adoptée

12. Coopérative des consommateurs de Ste-Irène
Résolution (16-02-2016)

Il est proposé par Martin Madore, appuyé par Huguette Deschenes et résolu de verser 3 000\$ à la Coopérative des consommateurs de Ste-Irène pour les appuyer dans leurs rénovations.

adoptée

13. Adoption règlement 281-2016

Résolution (17-02-2016)

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Irène est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que le plan d'urbanisme (règlement numéro 05-2004) de la Municipalité de Sainte-Irène a été adopté le 7 juin 2004 et est entré en vigueur le 3 septembre 2004 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que certains projets en lien avec le développement du Parc éco-industriel et communautaire de Sainte-Irène nécessitent la modification du plan d'urbanisme et qu'un tracé de rue projeté doit être introduit aux fins de concordance au plan d'urbanisme;

ATTENDU que le conseil municipal a soumis un projet de règlement à la consultation de la population conformément à l'article 109.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU qu'un avis de motion relatif à l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 7 décembre 2015;

En conséquence, il est proposé par Nancy Proulx, appuyé par Huguette Deschenes et résolu d'adopter le règlement numéro 281-2016 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

adoptée

14. Adoption règlement 282-2016

Résolution (18-02-2016)

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Irène est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que le règlement de zonage numéro 07-2004 de la Municipalité de Sainte-Irène a été adopté le 7 juin 2004 et est entré en vigueur le 3 septembre 2004 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que certains projets en lien avec le développement du Parc éco-industriel et communautaire de Sainte-Irène nécessitent la modification du règlement de zonage et qu'un tracé de rue projetée doit y être inséré aux fins de conformité au plan d'urbanisme en cours de modification;

ATTENDU qu'aucune demande visant à ce que le règlement contenant la disposition prévue dans le second projet de règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de n'a été reçue;

ATTENDU qu'un avis de motion relatif à l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 7 décembre 2015;

En conséquence, il est proposé par Nancy Proulx, appuyé par Huguette Deschenes et résolu d'adopter le règlement numéro 282-2016 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

adoptée

14. Adoption règlement 283-2016
Résolution (19-02-2016)

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Irène est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que le règlement de construction numéro 09-2004 de la Municipalité de Sainte-Irène a été adopté le 7 juin 2004 et est entré en vigueur le 3 septembre 2004 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que le conseil désire autoriser que les constructions aux fins d'habitation puissent reposer sur d'autres types de fondations que ceux constitués de murs de béton ou de blocs de béton;

ATTENDU que le conseil municipal a soumis un projet de règlement à la consultation de la population conformément à l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU qu'un avis de motion relatif à l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 7 décembre 2015;

En conséquence, il est proposé par Nancy Proulx, appuyé par Martin Madore et résolu d'adopter le règlement numéro 283-2016 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

adoptée

16. Divers

16.1 Renouvellement du bail
Résolution (20-02-2016)

Il est proposé par Nelson Thériault, appuyé par Martin Madore unanimement résolu de renouveler le bail de logement avec une augmentation mensuelle de 15\$ par mois à compter du 1^{er} juillet 2016.

adoptée

16.2 Manuel d'exploitation

16.3 Chemin St-Rémi
Résolution (21-02-2016)

Il est proposé par Huguette Deschenes, appuyé par Nancy Proulx et résolu que la municipalité de Sainte-Irène mandate le Chemin de St-Rémi afin que les responsables puissent s'occuper de faire les demandes d'accréditation pour les centres d'hébergement qui seront présent sur le territoire de Sainte-Irène.

adoptée

Résolution (22-02-2016)

Il est proposé par Huguette Deschenes, appuyé par Nancy Proulx et résolu que la municipalité de Sainte-Irène confirme que les établissements agissant comme centre d'hébergement sur son territoire, dans le cadre du chemin de St-Rémi, sont conformes à la réglementation municipale d'urbanisme en regard des usages permis. Toutefois, cette attestation n'enlève en rien l'obligation de vérifier la conformité auprès de la C.P.T.A.Q.

adoptée

16.4 **Tâches conseillers**
Résolution (23-02-2016)

Il est proposé par Huguette Deschenes, appuyé par Nelson Thériault et résolu que le conseiller Sébastien Lévesque soit nommé responsable de la sensibilisation en lien avec les matières résiduelles auprès de la population.

adoptée

17. **Prochaine séance**

Séance de travail : lundi 29 février 2016, 19h30

Séance régulière : lundi 7 mars 2016, 19h30

18. **Période de questions**

19. **Levée de la séance**
Résolution (24-02-2016)

Il est proposé par Huguette Deschenes, appuyé par Nancy Proulx et unanimement résolu de lever la séance à 20h45.

adoptée

Maire

Directrice générale

Sainte-Irène, le 2 février 2016

Copie de résolution
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-IRÈNE

À une session régulière du conseil de la Municipalité de Sainte-Irène tenue le 1^{er} jour de février 2016 et à laquelle est présent son honneur le maire, Alain Gauthier, et les conseillers suivants :

Sébastien Lévesque

Nancy Proulx

Jérémie Gagnon

Martin Madore

Huguette Deschenes

Nelson Thériault

formant quorum sous la présidence du maire. Madame Caroline Lapointe, directrice-générale, est aussi présente.

Chemin St-Rémi
Résolution (21-02-2016)

Il est proposé par Huguette Deschenes, appuyé par Nancy Proulx et résolu que la municipalité de Sainte-Irène mandate le Chemin de St-Rémi afin que les responsables puissent s'occuper de faire les demandes d'accréditation pour les centres d'hébergement qui seront présent sur le territoire de Sainte-Irène.

adoptée

Copie certifiée conforme
donnée à Sainte-Irène
ce 2^{ième} jour de février 2016

Caroline Lapointe
Directrice générale